|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\Mallette logos 2018\logo_unsa-VOTE.png | | | |
| ***Lettre d'information n°373 du 12/09/2019*** | | | |
|  | **Sommaire :**   * **+ 300 € : oui … comme prévu !** * **Les 300 euros, suis-je concerné ?** * **Suis-je éligible à un rendez-vous de carrière en 2019-2020 ?** * **Évaluations nationales CP/CE1 : la surcharge de travail doit être compensée** * **Rentrée sociale : une volonté de dialogue à confirmer et à concrétiser** * **La formation : enfin une priorité ?** * **Cent féminicides constatés en 2019 : un effroyable bilan** * **Septembre : le bon mois pour adhérer au SE-Unsa !** | | |
| **+ 300 € : oui … comme prévu !** | | | |
| **Le ministre de l’Éducation nationale a annoncé 300 € annuels en moyenne en plus pour tous les enseignants. Plutôt qu’une annonce, pour le SE-Unsa, c’est juste une information d’un élément budgétaire prévu.**  **Ces 300 € correspondent à la suite de la mise en œuvre du protocole PPCR\*. Du point de vue individuel, il n’y aura rien de plus que ce qui était connu, c’est-à-dire rien de plus pour ceux qui n’auront pas d’avancement de carrière dans l’année. Techniquement et mathématiquement parlant, ce sont donc bien 300 € en plus en moyenne, mais avec des disparités, les effets du protocole PPCR étant variables selon le moment de la carrière considéré.**  Ce « plus » est simplement normal et n’a rien d’exceptionnel. Signataire du protocole après deux années de négociations difficiles, le SE-Unsa surveille de près sa mise en œuvre, retardée d’une année après l’arrivée au pouvoir du président Macron.  Pour autant, cette information ne répond pas à la problématique de la revalorisation qui reste un vrai sujet. Indépendamment du contexte de la réforme des retraites, la rémunération des enseignants doit être revalorisée. La baisse de leur pouvoir d’achat est à combler de façon significative.  **Il y a urgence à ce sujet. La profession attend une juste reconnaissance de son engagement pour l’École de la République. Le SE-Unsa est prêt à entrer en discussion avec le ministre pour proposer des évolutions, rapidement. Il serait bon de ne pas commencer par brouiller les pistes.**  \*Parcours professionnels, carrières et rémunérations | | | |
| **Les 300 euros, suis-je concerné ?** | | | |
| **Quand notre ministre annonce une hausse de salaire de 300 € en moyenne pour les enseignants en 2020, il oublie juste de préciser que c’est l’application du dernier gain indiciaire du protocole PPCR, applicable au 1er janvier 2020.**  **Selon le corps auquel on appartient, l’échelon auquel on se trouve, le montant de la hausse salariale est très variable. Allant de rien du tout à 600 € annuels, quelques repères sont nécessaires pour y voir un peu plus clair.**  En moyenne, pour l’ensemble des corps dans le grade de la **classe normale**, le gain moyen annuel net est de 223 €. Seuls les échelons 6, 7, 8 et 9 tirent leur épingle du jeu. Au 8e, on atteint même le record de 446 € net en plus dans l’année. Au 2e échelon aucun gain, mais les collègues y accédant naturellement après une année au 1er, verront quand même une petite évolution puisqu’ils changent d’échelon.  Le bond est surtout visible pour le grade de la **hors classe** avec un pic au 1er échelon à 669 € contre 223 € au 4e échelon. Formidable pourrait on se dire... c’est oublier que globalement une masse importante de collègues, lors du changement de grade passent directement au 4e échelon sans passer par la case du 1er... ce qui fait déchanter assez vite. Ainsi si la moyenne annuelle nette est de 401 € dans ce grade, ce chiffre est à minorer.  S’agissant de la **classe exceptionnelle**, aucune différence.  Pour les **agrégés en classe normale**, le 3e échelon est le grand gagnant avec plus de 490 € de gain annuel. Les 2e et 11e échelons, eux, ne gagnent rien. Pour le reste, comme dans les autres corps, les 6, 7, 8 et 9 passent la barre des 300 € nets annuels. En moyenne le gain moyen annuel est de 239 €.  Enfin, s’agissant des **instituteurs**, seuls ceux au 10e échelon gagneront bien les 300 € annoncés et même un peu plus. Les autres se contenteront de moins.  **Moralité de l’histoire des 300 euros de notre Ministre, il faut toujours se méfier des chiffres, on peut leur faire dire n’importe quoi.**  **Pour le SE-Unsa, la question de la revalorisation des rémunérations reste un vrai sujet à travers la perte continuelle du pouvoir d’achat. Le contexte actuel d’évolution du schéma des retraites ajoute un caractère urgent à cette question.** | | | |
| **Suis-je éligible à un rendez-vous de carrière en 2019-2020 ?** | | | |
| **Je suis au 6e échelon …**  **Je suis au 8e échelon…**  **Je suis au 9e échelon...**    **Suis-je éligible à un rendez-vous de carrière pour cette année scolaire 2019-2020 ?**    [**Le SE-Unsa répond à votre question : ici**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2272) | | | |
| **Évaluations nationales CP/CE1 : la surcharge de travail doit être compensée** | | | |
| **Évaluer fait partie des missions des professeurs des écoles. Mais la saisie des réponses aux évaluations nationales CP et CE1 implique une surcharge de travail que le ministère doit reconnaitre et compenser. Le SE-Unsa demande une décharge horaire pour cette saisie pour tous les enseignants concernés.**  **Les évaluations nationales de français et mathématiques sont reconduites en début de CP, mi-CP et début de CE1.** Tous les professeurs de CP et de CE1 ont l’obligation d’assurer leur passation entre le 16 et le 28 septembre. Ils doivent également saisir les réponses des élèves entre le 16 septembre et le 11 octobre. Les résultats des élèves seront disponibles à compter du 7 octobre, en même temps que les fiches à destination des parents.  Si les enseignants sont tenus de les mettre en œuvre, ils peuvent cependant avoir une approche critique de leurs résultats. En effet ces évaluations n’ont qu’une faible utilité pour déceler des élèves en difficulté qui n’auraient pas déjà été repérés.  [**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2273) | | | |
| **Rentrée sociale : une volonté de dialogue à confirmer et à concrétiser** | | | |
| **L’UNSA note que l’exécutif semble vouloir redonner leur place légitime aux partenaires sociaux et parmi eux aux syndicats.**  **Le Président de la République, à l’issue du G7, en s’engageant pour une phase de négociation sur le dossier des retraites et le Premier ministre en recevant les 19 organisations du Pacte « social et écologique », ouvrent la voie à ce qui pourrait être la confirmation d’un changement de méthode.**  L’UNSA attend désormais, lors des prochaines rencontres, notamment dès le 6 septembre sur le dossier des retraites, que se confirme cette place faite au dialogue. Un engagement sur l’utilité de ces échanges et un calendrier précis en sont la clé.  L’UNSA, favorable à des compromis positifs, estime que cette année doit être celle d’un virage social, démocratique et écologique dont notre pays et les salariés ont besoin.  Pour cela, et au-delà des cadres de discussions, c’est bien sur la capacité du gouvernement et de la majorité à nous entendre que l’UNSA constatera la sincérité de l’exécutif.  L’UNSA jugera sur pièce, à chaque étape et sur chaque dossier. Les rendez-vous pour ce faire ne vont pas manquer : les retraites, la PMA, le chantier du Revenu Universel d’activité, les projets de loi de finance (PLF) et de finance de la Sécurité sociale (PLFSS)… Ils seront l’occasion pour l’UNSA de vérifier que les mesures concernant le social et l’écologie seront à la hauteur de nos attentes et des enjeux pour notre pays.  **Le Secrétaire général de l’UNSA, Laurent Escure** | | | |
| **La formation : enfin une priorité ?** | | | |
| **En ce début d’année scolaire, le calendrier s’accélère enfin sur le chantier prioritaire de la formation des personnels. Depuis l’arrivée de Jean-Michel Blanquer au ministère de l’Éducation nationale, le SE-Unsa a posé l’urgence de l’amélioration des conditions de travail de l’enseignant du 21e siècle dont le développement professionnel est un des leviers majeurs.**  **Comme nous l’avions demandé au ministre lors d’audiences en juillet puis en aout, le dialogue social a repris immédiatement et le SE-Unsa pousse ses propositions pour des avancées concrètes.**  C’est dans les toutes prochaines semaines que le ministère va finaliser le schéma directeur de la formation. Ce document en cours de discussions a déjà connu plusieurs évolutions. Il présente une formation continue qui s’adresse à bien tous les personnels et oblige à dépasser la seule « information » sur de nouvelles instructions pour répondre également aux attentes des personnels.  [**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2271) | | | |
| **Cent féminicides constatés en 2019 : un effroyable bilan** | | | |
| **L’année 2018 avait connu 121 féminicides en France. En 2019, la barre des 100 a été atteinte fin aout.**  **Qu’est-ce qu’un féminicide ? Comment lutter contre ces violences ?**  Devant l’augmentation du nombre de féminicides en France, le gouvernement a annoncé le lancement d'un "**Grenelle des violences conjugales**" qui réunira du 3 septembre au 25 novembre tous les acteurs : police, justice, associations, travailleurs sociaux, etc. Des propositions seront formulées selon plusieurs axes thématiques : prévenir, prendre en charge et punir, et identifier les moyens les plus efficaces de protéger les victimes. Le gouvernement proposera ensuite des réformes.  En effet, la France fait partie des mauvais élèves européens pour les violences conjugales. Or, il est possible de faire reculer ces crimes : l’Espagne est passée de 76 cas de féminicides en 2008 à 48 en 2018 grâce à des mesures draconiennes contre ce qui est appelé là-bas « **terrorisme machiste** ». Multiplication des téléphones « **danger-grave** », systématisation des bracelets électroniques pour les conjoints ou ex-conjoints violents, formation spécifique des magistrats et des policiers...  **Alors que le Président de la République avait désigné la violence faite aux femmes comme grande cause nationale en 2018, le triste bilan des féminicides prouve qu’il est urgent de passer à la vitesse supérieure dans ce domaine.**  **Le SE-Unsa soutient le « Grenelle des violences conjugales » en espérant que des réponses collectives seront apportées à ce fléau. Il faut aussi que l’idée qu’une femme puisse appartenir à un homme, recule dans toute la société. Pour cela, il faut déconstruire les stéréotypes de genre : les trois séances annuelles d’éducation à la sexualité sont un puissant levier de changer les mentalités (**[**https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\_officiel.html?cid\_bo=133890**](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=133890)**)**  [**Lire l’intégralité de l’article**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2274) | | | |
| **Adhérer au SE-Unsa** | | | |
| **Un comité d'entreprise pour les adhérents au SE-Unsa**  Depuis le 1er septembre, les adhérent·e·s au SE-Unsa bénéficient d'un CE. Cela leur donne accès à des tarifs privilégiés sur les sorties - spectacles - cinéma - sport - vacances...    [**J’adhère en ligne**](http://www.se-unsa.org/adh/index.html)  Adhérer au SE-Unsa, c’est payer une **cotisation qui est la même partout en France**. C’est participer à une action collective pour la défense et la promotion de l’École publique et de ses personnels. C’est porter, ensemble, un projet de transformation de l’École et peser pour obtenir des moyens à la hauteur des enjeux auxquels elle doit faire face afin d’assurer la réussite de tous les élèves.  Le montant des adhésions au SE-Unsa est fixé chaque année par le Conseil National de notre syndicat.  [**Grille des cotisations disponible ici**](http://www.se-unsa.org/adh/grille.pdf) | | | |
| **N'hésitez pas à diffuser cette lettre.**  *Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).*  [*Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA 07, écrivez-nous*](mailto:07@se-unsa.org?subject=Lettre_inscription_desinscription)  ***Respectez l’environnement***  ***N’imprimez ce message que si nécessaire*** | | **Syndicat des Enseignants-UNSA de l’ARDECHE**  13, rue François Valleton  BP 20214  07206 AUBENAS Cedex  Tel : 04.75 35 58 83  Mail : [**07@se-unsa.org**](mailto:07@se-unsa.org)  **Site internet :**  [**http://sections.se-unsa.org/07/**](http://sections.se-unsa.org/07/)  Facebook : <https://www.facebook.com/LeSE.Unsa>  Twitter : <http://twitter.com/SE_Unsa> | C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\Mallette logos 2018\logo_unsa-VOTE.png |